



**Liste des délibérations du Conseil Municipal
du 12 Avril 2023**

Date de convocation 12-mai-23
Date et heure de séance 22 mai 2023, 20h15
Heure de fin de séance 21h50

Maxime CONDON a donné pouvoir à Cécile GALLIEN
Grégory NOEL n'a pas donné pouvoir

Pouvoirs

N°1	Approbation du PV du dernier Conseil municipal	Validé	Unanimité
	Marchés publics : choix de l'entreprise pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg	au prestataire suivant : Entreprise LISE MARCHAL sise 15 rue du château d'eau 63260 AUBIAT, en groupement avec l'entreprise AVP BEMO sise Maison Forte de Farnier 43700 BRIVES CHARENSAC Pour un montant de 56 716 € HT soit 68 059.20 € TTC. Les travaux commenceront au plus tard en avril 2024. La Commune associera les financeurs (Etat, Département, Région) au projet dont le Département pour lequel notamment les travaux de revêtement de la RD 103 traversant le bourg sont sollicités. A noter que la Région a inscrit 100 000 € pour ce projet du centre bourg à Vorey, dans le tableau des projets des Communes du territoire de la CAPEV délibéré en commission	
N°2			Unanimité
N°3	Appel à cotisation cinévasion 2023	Valide le règlement de la cotisation 2023 à Cinévasion d'(un montant de 935 euros	Unanimité, Gilles COLLANGE ne prend pas part au vote

N°4	Subventions aux associations : catholique	aux Secours D'accorder une subvention de 300 € à l'équipe locale du Secours catholique pour l'année 2023	Unanimité
N°5	Renouvellement du bail commercial avec La Poste	Autorise le Maire à intervenir à la signature d'un nouveau bail de location à intervenir entre la Commune de VOREY et La Poste pour la mise à disposition des locaux inclus dans le bâtiment communal abritant les services administratifs de la Mairie. La location sera consentie pour une durée de 9 années entières et consécutives, le montant du loyer étant fixé à 12 390.21 € par an. La révision du loyer a lieu chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, en fonction de l'indice INSEE des loyers commerciaux, l'indice de base de départ étant celui du 3ème trimestre 2022.	Unanimité
N°6	Personnel communal : point d'information sur les départs et recrutements à venir (cuisine scolaire et comptabilité/ressources humaines)	Sans objet	Sans objet
N°7	Subvention de fonctionnement 2023 pour l'association La Barque et mise à disposition à titre gratuit de l'Embarcadère	Décide de l'octroi d'une subvention de 2500€ pour l'année 2023 Décide de la mise à disposition à titre gratuit de l'Embarcadère	Unanimité, Martine MANSUY ne prend pas part au vote